Pétition

En faveur de la ratification par la France de la Convention 169 de l'OIT

La Convention 169 relative aux droits des peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants a été adoptée en 1989 par l'Organisation Internationale du Travail, une agence des Nations-Unies. Elle reconnaît un ensemble de droits fondamentaux essentiels à la survie des peuples indigènes, notamment leurs droits à la terre et à disposer d'eux-mêmes.

C'est à ce jour le seul instrument contraignant de protection des droits des peuples indigènes. En ratifiant cette Convention, les Etats s'engagent à garantir de manière effective l'intégrité physique et spirituelle des peuples autochtones vivant sur leurs territoires et à lutter contre toute discrimination à leur égard.

Sa ratification par la France représente l'espoir d'un changement du droit et d'une dynamique forte pour la reconnaissance des peuples indigènes d'Outre-mer. De plus, la présence croissante des multinationales et des investissements français sur le territoire de peuples autochtones à l'étranger rend essentiel le cadre juridique et éthique que fournit la Convention 169.

NOUS, SIGNATAIRES, APPELONS LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS A RATIFIER LA CONVENTION 169 DE L'OIT

NOM / PRÉNOM	ADRESSE	SIGNATURE

SURVIVAL AIDE LES PEUPLES INDIGÈNES A DÉFENDRE LEUR VIE, PROTÉGER LEURS TERRES ET DÉTERMINER LEUR PROPRE AVENIR

www.survivalfrance.org

Survival

Merci de retourner cette pétition à :
Survival International (France), 45 rue du Faubourg du Temple 75010 Paris.
Tel +33 (0)1 42 41 47 62 Fax +33 (0)1 42 45 34 51 info@survivalfrance.org .
Photo : Premier congrés des Amérindiens de Guyane française, Awara, déc. 1984 © Ph. Giraud
© Survival octobre 2007